

*la Lettre*

*des*

*Maires de Meuse*



**JANVIER 2024**

# SOMMAIRE



---

**03**

MESSAGE DU  
PRÉSIDENT

---

**04**

ACTUALITÉS

---

**07**

VIE COMMUNALE ET  
INTERCOMMUNALE

---

**08**

NOS ACTIONS

---

**10**

PRÉVENTION

---

**11**

INFORMATIONS

---

**12**

GUIDES UTILES

---

# nos VOEUX



## Le Président



Gérard FILLON  
maire de Beurey-Sur-Saulx

*Les membres du Bureau de l'Association Départementale des Maires de Meuse vous souhaitent une Belle année 2024 !*

## Les Vice-présidents



Gérard ABBAS  
maire de Fains-Véel



André DORMOIS  
maire de Consenvoye



Alain FERIOLI  
maire d'Euville



Régis MESOT  
maire de Lacroix-Sur-Meuse



## Le Trésorier

Xavier COCHET  
maire de Saint-Mihiel



## Le Trésorier adjoint

Sylvain GILLET  
maire de Nançois-Sur-Ornain



## La Secrétaire

Gilberte BALLIEU  
maire de Bréhéville



## La Secrétaire adjointe

Anne CORCELLUT  
maire de Marchéville-en-Woëvre

# ACTIONS DE L'AMF

## 1 FCTVA : L'AMF ENTENDUE

Les propositions de l'AMF ont été entendues dans la loi de finances 2024. Depuis le 1er janvier 2021 et l'automatisation du versement du FCTVA, les dépenses d'aménagement de terrains ont été exclus de l'assiette du FCTVA. L'AMF a alerté le gouvernement à 5 reprises pour lui demander de réintégrer ces dépenses car leur exclusion impliquaient une perte de recettes de 16% par rapport au chiffreage initial, sans compter l'augmentation actuelle des coûts dus à l'inflation.

**A partir du 1er janvier 2024, les aménagements de terrains sont de nouveau éligibles au FCTVA** (aménagement de terrains de sport, d'aires de jeux, de places, de parcs de stationnement ou encore de travaux dans les cimetières).

## 2 SECRETAIRES DE MAIRIE

L'AMF s'est fortement mobilisée pour faire évoluer le métier de secrétaires de mairie, notamment en faisant 26 propositions au gouvernement. Députés et sénateurs ont trouvé un accord sur la proposition de loi tendant à revaloriser ce métier. Le changement d'appellation en "secrétaires généraux de mairie" a été validé. Au 1er janvier 2028, les recrutements devront se faire au moins en catégorie B dans les communes de moins de 2000 habitants et de catégorie A dans les communes de 2000 habitants et plus, si le maire ne nomme pas un directeur général de service. Une commune de moins de 2000 habitants pourra, si besoin, recruter un contractuel à temps plein pour remplir ces fonctions (auparavant, seules les communes de moins de 1000 habitants pouvaient le faire).

## 3 DEMOCRATIE LOCALE

**L'AMF a fait des propositions pour que soit reconnu et soutenu l'engagement des élus municipaux et intercommunaux.**

Des propositions relatives aux conditions d'exercice du mandat ont été émises avec pour ambition d'encourager les vocations et conforter l'engagement des élus locaux. Il s'agit d'apporter une juste reconnaissance aux élus, de les protéger en cas d'agressions, d'assouplir certaines règles de fonctionnement de la commune, et aussi de redonner du pouvoir aux maires en les associant systématiquement dans la prise de décisions concernant leur commune ou leur intercommunalité. Le projet de loi devrait sortir au 1er semestre 2024.

## 4 FINANCER LE ZAN

**L'AMF a fait 20 propositions** pour répondre aux besoins des communes et des intercommunalités. Ces propositions sont relatives au financement du nouveau modèle économique induit par la trajectoire de Zéro artificialisation nette des sols, et ce autour de 5 grands thèmes : évaluer les surcoûts liés au ZAN, clarifier les aides, programmes et fonds de l'Etat, réorienter certains dispositifs fiscaux et réguler les prix du foncier.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ AMF 2022/2023

**La force de l'AMF, ce sont ses 34 338 adhérents dont vous faites partie !**

**L'AMF est présente sur tous les fronts pour faire entendre la voix des maires et des présidents d'intercommunalité, tant urbains que ruraux.**

Elle ne cesse de dénoncer une action publique de plus en plus complexe et des normes qui entravent la capacité d'initiative et d'agir des élus locaux.

L'AMF est un partenaire responsable, loyal, écouté grâce à des positions constructives, modernes et élaborées, dans le respect du pluralisme des élus.

**Principaux chiffres : 1040 notes juridiques, 136 auditions parlementaires, 105 amendements parlementaires initiés, 2562 réunions de travail, 11364 conseils personnalisés, 274 textes examinés au Conseil national des normes, 17 webinaires et rencontres, et 352 newsletters édités.**



# LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

## LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'AMF a fait de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes la grande cause du mandat municipal 2020-2026.

Tous les 3 jours une femme meurt en France sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint, les tentatives d'homicide ont doublé au sein du couple et toutes les 3 minutes un enfant est agressé sexuellement.

Ce guide analyse les différents types de violences, incite les communes à mettre en place un plan d'action, et à agir contre les violences dans les espaces publics. Il conseille aussi de recenser les partenaires pouvant accompagner les femmes victimes de violences.



Un autre guide élaboré par le ministère de la Transformation et de la fonction publiques intitulé "Violences conjugales et intrafamiliales" tend à aider l'employeur public à comprendre, alerter et accompagner les victimes. Il analyse l'impact de ces violences sur l'organisation du travail, signale les outils et dispositifs existants pour sensibiliser les agentes et les agents, faciliter leur détection et favoriser un climat de confiance propice à la libération de la parole, et livre enfin les informations essentielles pour aider les victimes.

## LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ÉLUS

Le gouvernement a mis en place un numéro téléphonique pour soutenir les élus victimes d'agression et leurs proches, en partenariat avec France Victimes : **01.80.52.33.84, joignable 7j/7, du lundi au dimanche de 9h00 à 21h00.**

Ce guichet d'appui psychologique permet de répondre au besoin de l'élu d'être accompagné suite aux menaces ou à l'agression qu'il a subi, et cela autant de temps que nécessaire, et gratuitement.

Il respecte l'anonymat et oriente vers l'association d'aide aux victimes la plus proche localement. L'accompagnement psychologique peut avoir lieu en rendez-vous physique ou à distance.

## RENCONTRE AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BAR-LE-DUC

Nathalie BRETILLOT, Présidente du Tribunal Judiciaire de Bar-le-Duc et Sofian SABOULARD, Procureur, ont accueilli le 20 octobre les élus au sein de la juridiction barisienne, pour mieux leur faire connaître l'institution judiciaire et son fonctionnement.

Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer les notions de politique pénale du parquet, d'alternatives aux poursuites, de sens de la peine, de fonctionnement de la justice civile, de l'accès au droit, et de conciliateur de justice.

Le Procureur de la République a rappelé qu'une boîte mail dédiée aux élus avait été mise en place.



# La planification énergétique au centre des priorités territoriales



**En tant qu'élus, vous êtes fortement impliqués dans la planification énergétique.** Dans le cadre de la loi sur l'accélération des énergies renouvelables, vous avez à faire des choix pour identifier les secteurs de votre territoire où l'implantation d'EnR sera favorisée. Pour vous accompagner et optimiser votre prise de décisions, **Enedis vous propose des services adaptés et gratuits.** Le réseau électrique est en effet au cœur des enjeux de la transition écologique.

## Sans planification, pas de transition écologique efficiente

Enedis construit les infrastructures du réseau électrique pour 40 ans. La planification des investissements est donc un prérequis. En étant à l'initiative du choix de zones d'accélération des énergies renouvelables, vous contribuez à ce besoin de planification. Ces zones concourent également à l'acceptabilité des ouvrages de production et des ouvrages de raccordement. En fonction des hypothèses que vous retiendrez, Enedis aura à construire les ouvrages nécessaires, notamment des postes de transformation.

## Faire le bilan de votre territoire

Avant de faire vos choix, vous souhaitez connaître les caractéristiques de la consommation et de la production de votre territoire? Vous voulez cibler des bâtiments à rénover ou suivre la consommation électrique de quartiers à enjeux? Disponible en open data, «bilan de mon territoire» est un service gratuit qui répond à votre attente. Il est accessible depuis le portail collectivités locales d' Enedis.

### Vos interlocuteurs en Meuse

Pauline GENIN : 06 98 32 90 11  
pauline.genin@enedis.fr

Jean-Noël MOUGINOT : 06 15 82 81 69  
jean-noel.mouginot@enedis.fr

Gilles BAUDSON : 06 18 00 42 34  
gilles.baudson@enedis.fr



## Des services gratuits d'aide à la décision

Sur le portail Enedis dédié aux collectivités locales vous retrouverez , outre la cartographie des réseaux, une gamme de services pour faciliter votre diagnostic et guider l'optimisation de vos choix.

- **Analyse d'Impact Scénarisée:** permet d'évaluer des contraintes réseau sur 10 à 15 ans en fonction de plusieurs scénarios de politique énergétique.
- **CAPARESEAU:** permet de visualiser les capacités disponibles au titre du S3REnR. (service RTE)
- **Cartographie des capacités du réseau:** affiche les capacités disponibles du réseau BT et HTA
- **Simuler mon raccordement:** service de simulation de raccordement avec les caractéristiques définies lorsque le projet est avancé  
Un service payant complémentaire vous est proposé pour les projets complexes :
- **Impact Projet sur le Réseau:** analyse d'impact du raccordement, qui donne une estimation des coûts et délais, non engageante

# VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE



## **URBANISME**

Le décret n°2023-1037 du 10/11/2023 supprime la transmission au préfet, dans la semaine qui suit son dépôt, des dossiers de demande de certificats et autorisations d'urbanisme et des dossiers de déclarations préalables, et ce à compter du 01/01/2024.

Toutefois, cette suppression ne remet pas en cause les règles de transmission au contrôle de légalité des actes des collectivités locales. Ainsi le dossier complet de demande sera transmis au contrôle de légalité au moment de la naissance de la décision.



## **À QUAND UN MÉTRO RURAL ?**

La question d'un métro rural de type "Micheline" du XXIème siècle, écologique et adapté aux techniques de communication numérique, permettrait d'améliorer très sensiblement les liaisons entre les villes moyennes et soulagerait les transports routiers. La compétence relève certes des Régions et des intercommunalités, mais l'Etat pourrait jouer un rôle de chef de file pour lancer auprès des constructeurs un appel à projet pour la conception de ce type de véhicules ferroviaires.

A la suite de Gérard FILLON qui l'avait déjà évoqué à deux reprises avec le Président de la République, Franck MENONVILLE a interrogé le ministre dédié. Le ministère a lancé un plan pour les lignes de desserte fine du territoire, comprenant un volet soutien à l'innovation, visant à favoriser l'émergence de solutions de mobilité locale de gabarit léger, via France 2030. 10 projets sont en expérimentation.



## **PRIME DE POUVOIR D'ACHAT**

Les communes et EPCI peuvent verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à leurs agents : décret n°2023-1006 du 31/10/2023.

- agents recrutés avant le 01/01/23 et toujours en poste au 30/06/23,
- agents rémunérés moins de 39 000 euros bruts annuels,
- en sont exclus les vacataires, les agents contractuels de droit privé, les collaborateurs exceptionnels du service public et les apprentis,
- montant maxi prime : de 300 à 800 euros selon les revenus, pour un temps plein,
- en cas d'agents employés par plusieurs collectivités, prime versée par chaque employeur, au prorata de la rémunération,
- versement avant le 30/06/24 en une ou plusieurs fois.



## **CHARTRE ATSEM**

Le Centre national de la fonction publique, l'AMF, la Fédération nationale des centres de gestion, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et l'Etat ont signé une convention pour améliorer les conditions d'exercice des ces professionnels.

Ses objectifs : **reconnaissance professionnelle du rôle joué au sein des écoles maternelles pendant le temps scolaire, faciliter la relation avec les enseignants et améliorer la qualité de vie au travail de ces agents.**

Il s'agit aussi de faciliter leur évolution professionnelle via une offre de formation dédiée, de permettre leur mobilité au sein de la fonction publique territoriale et prévenir l'usure professionnelle.



**CONVENTION NATIONALE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE**

*Le 7 novembre à Paris*

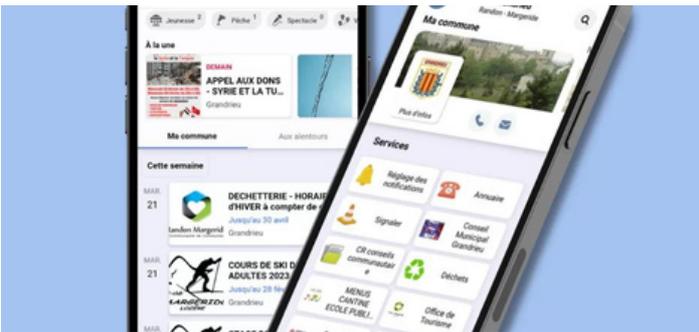
Anne ROUSSEL, maire de Remennecourt et Présidente de la COPARY, y a représenté notre association. Convention à l'initiative du gouvernement pour travailler sur l'amélioration des conditions d'exercice des mandats locaux.



**RÉUNION PATCHWORK**

*Le 16 novembre à Verdun et Chardogne*

7 thèmes : dématérialisation de la DETR, ONACVG, arrêt du réseau cuivre, Dispositif d'appui à la coordination (DAC 55), Holositech, chambre d'agriculture et SPL-Xdemat.



**WEBINAIRES INTRAMUROS**

*Les 20 octobre et 14 novembre*

Intramuros est l'application mobile partenaire de l'AMF. Outil simple et complet qui vous permet de garder un lien en temps réel avec vos habitants, de les informer, les alerter et les faire participer à la vie locale. En retour ils peuvent faire des signalements.



**DÉPLACEMENT AU CONGRÈS DES MAIRES ET SALON DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

*Le 22 novembre à Paris*

Plus de 50 élus ont participé à notre déplacement en tgv.

**WEBINAIRES FINANCES**

*Le 30 novembre*

Avec l'Agence France locale, la Banque créée par des collectivités pour les collectivités. Le recours à l'emprunt et les offres de crédit ont été présentées.

NOS ACTIONS



# RENCONTRES

## *Avec l'Architecte des Bâtiments de France Le 10 novembre*

Rencontre de Gérard FILLON avec Tess PHOK-JEANNOT, nouvelle Architecte des Bâtiments de France pour la Meuse depuis septembre (au centre de la photo), qui était accompagnée de la représentante du label "Ville et Pays d'art et d'histoire" du Grand Est. La nouvelle ABF souhaite rencontrer tous les maires qui ont un monument historique sur leur territoire. Elle souhaite préserver le bâti tout en étant favorable à la transition écologique. Le nuancier de couleur va être revu. Ses avis seront détaillés et vulgarisés.



## *Avec la Directrice Régionale de la DRAC Le 1er décembre*

Delphine CHRISTOPHE, Directrice Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, est venue accompagnée de Virginie THEVENIN, son adjointe déléguée au patrimoine et de Alexis NEVIASKI, son adjoint.

L'objectif était de faire mieux connaissance, de mieux comprendre comment fonctionne la DRAC, et aussi voir comment mener les dossiers et en débloquer certains.



# REMISE DE MÉDAILLE



Gérard FILLON a remis le 10 novembre, la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite à Mireille BUJADINOVIC, ancienne Présidente de la Protection civile de la Meuse qui a œuvré 56 années au service des autres, et avec qui nous avons organisé la collecte de vêtements et de matériels pour l'Ukraine de février à avril 2023.

Toutes nos félicitations !

# LE MAIRE GARANT DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

La gestion des aménagements susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie fait l'objet d'un **pouvoir de police spéciale exercé par le maire**. La maintenance et le contrôle des points d'eau sont ainsi assurés sous sa responsabilité.



Le Maire est en effet chargé de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau. Ainsi, en dehors des travaux de création ou d'aménagement des points d'eau incendie, **le Maire provoque tous les 3 ans les contrôles techniques** visant à s'assurer du débit et de la pression des poteaux ou bouches d'incendie.

**Les relevés de ces contrôles doivent être obligatoirement adressés au service départemental d'incendie et de secours**, qui, outre le fait de vérifier la conformité des points d'eau incendie et actualiser la base des données informatiques accessible à chaque commune, s'appuie sur ces éléments pour conseiller les autorités dans le cadre de l'instruction de dossiers d'urbanisme. En l'absence de ces relevés, ou lorsqu'ils sont trop anciens, les sapeurs-pompiers ne peuvent délivrer de recommandations.

La réglementation concernant la défense extérieure contre l'incendie est consultable sur le site internet des sapeurs-pompiers de la Meuse ([www.pompiers55.fr](http://www.pompiers55.fr)).

Pour contacter le service prévision : 03.29.77.57.14 / [prevision55@sdis55.fr](mailto:prevision55@sdis55.fr)

## PRÉVENTION ET RISQUES CLIMATIQUES

Les risques climatiques et leurs conséquences ponctuent l'actualité de ces derniers mois. Grâce au partenariat avec la société Predict, Groupama offre à chaque commune assurée un service de veille et d'accompagnement afin d'optimiser leur réponse face aux risques majeurs.



**Groupama-Predict propose aussi une assistance pour la réalisation ou la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : leur équipe d'ingénieurs spécialisés accompagne les communes assurées pour analyser les vulnérabilités locales, organiser les moyens de gestion de crise, construire les procédures et les fiches réflexes propres à la commune. Cet accompagnement permet donc d'obtenir un PCS dynamique, un livret opérationnel, des cartes synthétiques et un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) permettant d'informer les citoyens.

De plus, en cas de risques hydrométéorologiques menaçant le territoire d'une commune, l'équipe d'ingénieurs spécialistes du management des risques, en astreinte 7j/7 et 24h/24, analyse la situation à l'échelle de la collectivité et accompagne les gestionnaires de risques dans la prise de décisions au travers l'envoi d'informations graduées et localisées par sms et e-mail, et ce en complément des informations institutionnelles adressés par les préfetures.

**Ce service Groupama-Predict est offert et intégré automatiquement au contrat d'assurance des communes assurées par Groupama.**

Rendez-vous sur : [www.groupama-predict.fr](http://www.groupama-predict.fr) ou au 04.67.17.91.26

# RUBANS DU PATRIMOINE

## Deux communes meusiennes à l'honneur !



La commune de **BRABANT-LE-ROI** a reçu le prix départemental 2023 pour la restauration de l'église Saint-Maurice.

Des travaux de réfection de la toiture, du clocher et de la façade Ouest ont été mis en œuvre.

D'une architecture romane, elle aurait été construite au XIIème siècle, puis incendiée en 1632 lors de la guerre de Trente Ans puis reconstruite. Elle a fait l'objet d'une restauration importante en 1889 et elle a échappé aux bombardements de la Grande Guerre.



La commune de **VILLE-DEVANT-BELRAIN** a aussi reçu un prix départemental 2023 pour la réfection de l'Eglise Saint-Georges. Depuis les années 2000, l'église fait l'objet de travaux en fonction des finances. La dernière tranche a permis de refaire la charpente, la couverture et la zinguerie de la chapelle nord. Les façades nord et ouest ont été ravalées et des vitraux restaurés.

L'église qui est en forme de croix grecque à été construite à différentes époques, notamment au XIIème, XVIème, et au milieu du XIXème siècle.

# LIBÉRATION DE LA MEUSE

## Libération de la Meuse : 80 ans !

2024 sera l'année du 80ème anniversaire de la Libération.

Un comité de pilotage a été mis en place pour labelliser des projets tournant autour de cette célébration.

L'Argonne, la Vallée Martyre de la Saulx et bien d'autres lieux vont commémorer cette libération souvent associée, hélas, à des exactions et crimes contre la population par l'armée allemande.

Nous vous encourageons à présenter au plus vite vos projets aux services de l'Etat, à la Préfecture ou aux Sous-Préfectures.



Bulletin d'information de l'Association Départementale des Maires de Meuse : 14 Avenue du Général De Gaulle 55 100 VERDUN.  
Tél. : 03.29.84.51.05 / mail : [contact@mairesdemeuse.fr](mailto:contact@mairesdemeuse.fr) / site internet : [www.mairesdemeuse.com](http://www.mairesdemeuse.com).  
Directeur de la publication: Gérard FILLON, directrice de la rédaction: Sophie PEUQUET.  
N°ISSN 2263-6374. Imprimé par nos soins.

# GUIDES UTILES

**UNE SÉRIE DE PUBLICATIONS POUR VOUS AIDER**

## **FRANCE RURALITÉS**

Élaboré par le gouvernement, le plan France Ruralités s'adresse à tous les acteurs de la ruralité : commerçants, artisans, associations, citoyens et bien sûr aux élus. Ce guide en détaille les 8 mesures incontournables : le logement, l'offre de santé, l'offre de transport, la culture et le patrimoine, l'ingénierie au service de ma collectivité, dynamiser mon territoire, assurer une éducation de qualité pour les enfants, et agir pour la sécurité au quotidien.

## **GUIDE "LA SÉCURITÉ POUR LES MAIRES"**

Élaboré par la Gendarmerie nationale et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, il tend à apporter aux maires des solutions simples et concrètes aux besoins du quotidien, à travers une trentaine de fiches pratiques : épave, déchets, cybersécurité, conflits de voisinage, animaux, rappel à l'ordre, décès, pollution, rassemblements festifs, violences, affichage sauvage, conduites addictives ....

## **BROCHURE "LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE"**

Élaborée par le ministère chargé du Logement, elle a été conçue pour aider les élus à repérer, signaler et agir à travers leurs pouvoirs de police respectifs. Le traitement des situations d'habitat indigne se fait au cas par cas, dans l'intérêt des occupants, qu'ils soient propriétaire-occupant ou locataire, ou lorsqu'il existe un risque pour les tiers.

## **GUIDE "TIERS-LIEUX ET COLLECTIVITÉS"**

Élaboré par le groupement d'intérêt France-Tiers-Lieux et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, c'est un outil au service des collectivités pour les aider à mieux comprendre et accompagner les acteurs des tiers-lieux. Il permet de cerner qui fait quoi et met en lumière les enseignements tirés des expériences de collaborations.

## **GUIDE PRATIQUE SUR L'EMPRUNT**

Élaboré par l'AMF, la Banque des Territoires et la Banque Postale, il a pour vocation à répondre aux principales questions concernant le recours à l'emprunt pour financer un investissement ou pour boucler le budget.

## **GUIDE SYNTHÉTIQUE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE**

Élaboré par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, il fait la distinction entre la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols, en précise les étapes, envisage sa planification dans les documents d'urbanismes et les leviers à mobiliser.

Tous ces guides sont téléchargeables sur notre site  
[www.mairesdemeuse.com](http://www.mairesdemeuse.com)